

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT D'AJACCIO
COMMUNE D'UCCIANI**

N° 2023-01-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Membres : Afférents au conseil : 14
Présents : 7
Date de la convocation : 05/01/2023

En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12
Date d'affichage : 05/01/2023

L'an deux mille vingt-trois le treize janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Objet de la délibération : Renouvellement d'un bail locatif.

Présents : : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Dominique, Silvani Mélissa, Poggioli-Mariani Sébastien.

Absents : Poggioli Jules (procuration à Loigerot Maria), Ansidei Toussaint-Mathieu (procuration à Poggioli Mathieu), Giocanti Caroline (procuration à Giocanti Jean-Luc), Chiarelli Alexandra, Pantaloni Pierre-François, Versini Audrey (procuration à Pisticcini François-Thierry).

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.
Secrétaire de séance : Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée.

Après avoir ouvert la séance :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail locatif de Monsieur Jean-Dominique LECA dans le local communal du citystade arrive à échéance. Le maire propose donc de renouveler le bail locatif qui devra préciser les obligations des deux parties.

Le montant du loyer est fixé à deux cent euros (200,00 €), eau, électricité et charges comprises.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder le renouvellement du bail locatif à Monsieur LECA Jean-Dominique.
- Autorise le Maire à signer ce bail pour une durée de trois ans.
- Le prix de cette location est fixé à deux cent euros (200,00 €), eau, électricité et charges comprises.

Ainsi fait et délibéré les jour et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à Ucciani, le 13 janvier 2023.

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI

